

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

## ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents.....	36
Absents représentés .....	5
Absents excusés .....	5
Absents non excusés .....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT LE DIX DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 4 décembre 2020 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

### PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI, M. PECQUEUX  
Mme DUMABIN-DELAFOY, M. BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu 1),  
MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mmes MEDDAS (à partir du vote du vœu 1),  
BOUFALA, MM. MALHEIRO, GUESMI, Mmes HALLAF-ISAMBERT, FREIH BENGABOU, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE,  
MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du point 4), BOUILLAUD,  
HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. QUINET,  
M. BAMBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA.

### ABSENTS EXCUSES

Mme CHOUAF, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
Mme MEDDAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).  
M. MOKRANI, conseiller municipal,  
M. DANSOKO, conseiller municipal,  
Mme DIARRA, conseillère municipale.

### ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du point 3),  
M. AUBRY, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(unanimité)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 8 octobre 2020.

(36 voix pour et 5 abstentions : Mme OUABBAS, MM. BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

/ APPROUVE le vœu présenté par Guillaume SPIRO (PCF) au nom de la Majorité municipale « Ensemble pour Ivry », relatif au maintien du niveau de service public de la Poste à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

/ PREND ACTE de l'information présentée par le Maire, relative au dispositif d'aide aux commerces durant la crise sanitaire liée au COVID-19.

(Pas de vote)

/ APPROUVE comme mode de votation le vote à main levée pour toutes les délibérations relatives aux dispositions organiques de la Commune (points 1, 2 et 3).

(unanimité)

**1A/** FIXE comme suit la composition de la Commission consultative des services publics locaux :

- 6 titulaires et 6 suppléants représentants du Conseil municipal ;
- 3 titulaires et 3 suppléants représentants d'association d'usagers.

(unanimité)

**1B/** DESIGNNE comme suit, les représentants des associations locales membres de la Commission consultative des services publics locaux :

Associations	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)	Mme Deck	Mme Pinet
Confédération Nationale du Logement (CNL)	M. Julien	Mme Pasquier
Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)	M. Normand	M. Vincent

(38 voix pour et 6 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**1C/** DESIGNNE comme suit les représentants du Conseil municipal membres de la Commission consultative des services publics locaux :

Titulaires	suppléants
- Fabienne Oudart	- Romain Marchand
- Clément Pecqueux	- Ouissem Guesmi
- Atef Rhouma	- Ratiba Meddas
- Coumba Macalou	- Kessa Diarra
- Philippe Hardouin	- Sheerazed Boulkroun
- Annie Le Franc	- Sébastien Bouillaud

(38 voix pour et 6 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

2/ ABROGE sa délibération du 8 octobre 2020 et DESIGNE conformément au tableau ci-après les membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'administration des établissements du 2<sup>nd</sup> degré à Ivry-sur-Seine :

Etablissements	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
COLLEGE H.WALLON	Philippe Malheiro	Ouissem Guesmi
COLLEGE G. POLITZER	Méhadée Bernard	Kheira Freih Bengabou
COLLEGE MOLIERE	Rachel Lalande	Ghais Bertout-Ourabah
COLLEGE R. ROLLAND	Bertrand Quinet	Estelle Boufala
LYCEE R. ROLLAND	Nathalie Leruch	Nawel Hallaf-Isambert
LYCEE F. LEGER	Karim Mastouri	Alain Buch
LYCEE J. MACE	Boukary Gassama	

(38 voix pour et 6 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

3/ DESIGNE comme suit le représentant du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement public de gestion de la plateforme SILVER INNOV :

- Atef Rhouma

(38 voix pour et 6 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

4/ ACCORDE la garantie communale à la SCIC HLM IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le prêt d'un montant de 5 700 000 €, qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour l'acquisition d'une résidence de 60 logements locatifs sise 203, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

5/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt référencé MX1833166INS-OPHIVRY d'un montant de 2 000 000 €, qu'elle va contracter auprès d'ARKEA BANQUE pour le financement de travaux d'investissement de son parc social.

(42 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

6/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 100 000 € pour la modernisation de ses parkings.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

7/ AUTORISE l'adhésion de la Ville à La Coopérative Foncière Francilienne, organisme de foncier solidaire, avec pour objectif de favoriser la réalisation de programmes d'accession sociale à la propriété, AUTORISE la Ville à participer au capital de La Coopérative Foncière Francilienne à hauteur d'un montant de 30 000 € représentant 3 000 parts sociales et DESIGNE Monsieur Romain MARCHAND en qualité de représentant permanent au sein de l'Assemblée Générale de La Coopérative Foncière Francilienne.

(30 voix pour, 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 8 abstentions : Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, Mme SEBAIHI, M. GUESMI, Mme FREIH BENGABOU, MM. MASTOURI, RHOUMA, Mme CHOUAF)

8/ APPROUVE le protocole de cession ainsi que la convention de garantie des actifs et des passifs annexée à ce protocole, par lesquels la commune d'Ivry-sur-Seine s'engage à acquérir 66 % des parts du capital de la SOCOMA, ou de toute entité venant aux droits de celle-ci après sa transformation en SCIC HLM et AUTORISE la dépense liée à l'acquisition de 66 % des parts du capital de la SOCOMA sous réserve de l'obtention de l'agrément prévu à l'article L 422-3-2 du code de la construction et de l'habitation lié à son nouveau statut de SCIC HLM. Le montant d'acquisition de la Ville s'élèvera à 12 573 €.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

9/ Point reporté.

**10/ APPROUVE** la nouvelle convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et le Territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre (EPT GOSB), ainsi que son protocole tripartite d'intervention relatifs aux opérations foncières sur la Ville et PRECISE que la nouvelle convention d'intervention foncière prendra fin, sauf avenant, le 31 décembre 2026.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**11/ AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de gestion portant sur les espaces extérieurs de la Cité Gagarine avec l'EPA ORSA et l'EPFIF.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**12/ DECIDE** l'acquisition des lots de copropriété n° 2136 et 2137, d'une surface de 106,83 m<sup>2</sup>, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AN n° 268, d'une superficie de 6 653m<sup>2</sup>, sis 18, promenade Venise Gosnat, lots appartenant à la SCI Hélianthe représentée par Monsieur Daniel Vigne, au prix de 125 500 €, libres de toute occupation et DECIDE de la prise en charge par la Ville des charges de copropriété ainsi que de la taxe foncière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**13A/ APPROUVE** l'acquisition à Monsieur et Madame Issoufaly du lot de copropriété n° 3, dépendant de l'ensemble immobilier sis 91/93/93bis rue Mirabeau et cadastré section J n° 133 à Ivry-sur-Seine, INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer au prix de 164 500,00 € (hors frais/hors taxes) et PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**13B/ APPROUVE** l'acquisition à Monsieur et Madame Guin du lot de copropriété n° 4, dépendant de l'ensemble immobilier sis 91/93/93bis rue Mirabeau et cadastré section J n° 133 à Ivry-sur-Seine, INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer au prix de 131 000,00 € (hors frais hors taxes) et PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**13C/ APPROUVE** l'acquisition à Monsieur et Madame Pacôme du lot de copropriété n° 6, dépendant de l'ensemble immobilier sis 91/93/93bis, rue Mirabeau et cadastré section J n° 133 à Ivry-sur-Seine, INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer au prix de 155 000,00 € (hors frais/hors taxes) PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**13D/ APPROUVE** l'acquisition à la Société Civile Immobilière « Houzefa » du lot de copropriété n° 8 dépendant de l'ensemble immobilier sis 91/93/93 bis, rue Mirabeau et cadastré section J n° 133 à Ivry-sur-Seine, INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer au prix de 139 700,00 € (hors frais hors taxes) et PRECISE INDIQUE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**13E/ APPROUVE** l'acquisition à Madame Abchi du lot de copropriété n° 9, dépendant de l'ensemble immobilier sis 91/93/93bis, rue Mirabeau et cadastré section J n° 133 à Ivry-sur-Seine, INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer au prix de 135 000,00 € (hors frais/hors taxes) et PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(38 voix pour et 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**14/ DECIDE** l'acquisition à titre gratuit à la Société « Groupe ARC » de l'emprise foncière sise 59/59 bis, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 206 m<sup>2</sup> environ, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section K n° 187 (division cadastrale et numérotage en cours d'élaboration par un géomètre), afin de l'intégrer dans son domaine public et de l'affecter en circulation publique et PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre étant à la charge du vendeur.

(42 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**15/ Point reporté.**

**16/ Point reporté.**

**17 EMET** un avis favorable à la demande d'ouverture des commerces de détail les dimanches 5 septembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre 2021.

(27 voix pour, 7 voix contre : Mmes BERNARD, OUDART, BLONDET, GILIS, KIROUANE, LALANDE et M. BUCH et 11 abstentions : MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, GASSAMA, Mmes BOUFALA, HALLAF-ISAMBERT, MM. BAMBA, BADI, Mme MACALOU, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**18/ FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville dans le cadre de la convention de délégation de service public et PRECISE que la redevance de 91 456,40 € (quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-six euros et quarante centimes) HT sera majorée d'une somme égale à 50 % des recettes annuelles correspondant aux droits de place perçus par le délégataire au-delà de 411 040 € (quatre cent onze mille quarante euros) HT.

(32 voix pour, 4 voix contre : LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 9 abstentions : M. BERTOUT-OURABAH, Mme BOUFALA, Mme SEBAIHI, M. GUESMI, Mme FREIH BENGABOU, MM. MASTOURI, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**19/ PREND ACTE** du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2019.

(32 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 9 abstentions : M. BERTOUT-OURABAH, Mme BOUFALA, Mme SEBAIHI, M. GUESMI, Mme FREIH BENGABOU, MM. MASTOURI, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**20/ ADOPTE** la Charte des Espaces naturels du Val-de-Marne portant sur la dynamique partenariale du Schéma Départemental des ENS 2018-2028.

(unanimité)

**21/ APPROUVE** la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à la replantation ponctuelle d'arbres le long des routes départementales, pour une durée de 6 ans.

(unanimité)

**22/ PREND ACTE** de la demande de prorogation pour une durée d'un an de la convention de gestion de l'eau liant l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre et le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, DEMANDE à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre de ne pas ré-adhérer au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France pour le compte de la Commune d'Ivry-sur-Seine, si la demande de prorogation de l'article 1 n'est pas accordée et DEMANDE par conséquent, à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine- Bièvre de mettre en place une régie publique de l'eau, en commun avec les autres villes du Territoire le souhaitant, si la demande de prorogation de l'article 1 n'est pas accordée.

(38 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**23/ PREND ACTE** du bilan de la politique d'attribution des logements de la ville d'Ivry-sur-Seine pour le mandat 2014-2020.

(affaire non sujette à un vote)

**24/ APPROUVE** la garantie par la commune à hauteur de 25% de l'emprunt La Banque Postale d'un montant total de 1 923 543 € concernant le financement pour l'acquisition des locaux, sis 70, rue des carrières à Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

**25/ ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 € au profit de l'association « Solidarités » afin de soutenir ladite association dans ses actions engagées.

(42 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**26/ APPROUVE** l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la réhabilitation du centre municipal de santé à Ivry-sur-Seine avec le groupement ELLENA + MEHL architecte, mandataire du groupement, EPDC, Bureau d'études techniques tous corps d'états, MEBI, Economiste de la construction, IETI, bureau d'études environnementales.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**27/ FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs des actes dentaires et d'orthodontie de la CCAM soumis à dépassement d'honoraires, et de ceux non pris en charge, applicables aux patients du centre municipal de santé et PRECISE que les tarifs sont susceptibles d'être modifiés durant l'année en cours.

(unanimité)

**28/ APPROUVE** la Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative à la mise en œuvre, par le cinéma municipal Le Luxy, du dispositif « Collège au Cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2020/2021.

(unanimité)

**29/ AUTORISE** le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie DAREL, responsable « jeune public » du cinéma municipal Le Luxy, durant le festival international du film d'animation d'Annecy 2021 (sur production des pièces justificatives et pour un montant maximum de 120 € par nuitée).

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**30/ APPROUVE** la convention financière avec le collège Molière, relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel « Projet Méliès » pour l'année scolaire 2020/2021

(unanimité)

**31/ ACCORDE** un ensemble de subventions exceptionnelles selon la répartition dans le tableau ci-dessous :

Structure concernée	Aide proposée	
	Nature	Montant
Les Carnavaliers	Aide aux frais de fonctionnement	5 300 €
Forum Léo Ferré	Aide aux frais de fonctionnement	13 000 €
<b>Total</b>		<b>18 300 €</b>

(unanimité)

**32/ APPROUVE** la convention de tournage de films à conclure avec, d'une part, la société ESCAZAL FILMS et, d'autre part, la société WY PRODUCTIONS, Fixe, les tarifs de location pour des tournages, comme suit :

- Tarif journée : 700 € TTC

- Tarif demi-journée : 350 € TTC

Et PRECISE que ces tarifs sont fixés à titre provisoire avant la mise en place d'une grille tarifaire d'occupation des équipements culturels municipaux pour des prises de vue.

(unanimité)

**33/ APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association ALJI d'un montant de 4 000 €.

(30 voix pour, 7 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 8 abstentions : Mme DUMABIN-DELAFOY, M. GASSAMA, Mme BOUFALA, MM. BADI, RHOUMA, Mme CHOUAF, M. MRAIDI, Mme MEDDAS)

**34/ APPROUVE** la réalisation par la SADEV94 d'une école provisoire comprenant 6 classes pouvant être affectées à des enfants d'âge maternelle ou élémentaire, 2 salles pour les activités périscolaires, 1 dortoir, 1 préau/motricité, des sanitaires, les espaces nécessaires à la restauration, des réserves et une cour de récréation, sur une partie de l'ilot 3E sur la ZAC Ivry Confluences.

(unanimité)

**35/** DECIDE d'engager la Commune dans la procédure de renouvellement du label UNICEF « Ville amie des enfants dans le cadre de la politique municipale menée en direction des enfants et des jeunes ».

(unanimité)

**36/** PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du SIRESCO.

(affaire non sujette à un vote)

**37A/** ADOPTE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget principal et PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget principal.

(38 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**37B/** ADOPTE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration municipale et PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour et 7 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**37C/** ADOPTE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(42 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**37D/** ADOPTE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

(38 voix pour et 7 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**38A/** DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 209 090,36 €.

(38 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**38B/** DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 261,81 €.

(38 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**39A/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour le budget principal, dans la limite de 8 100 000 € pour tous types d'immobilisations spécifiées.

(38 voix pour, 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**39B/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour le budget restauration municipale, dans la limite de 5 000 € pour les immobilisations corporelles.

(38 voix pour et 7 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**39C/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour le budget centre médico-psycho pédagogique, dans la limite de 300 € pour les immobilisations corporelles.

(42 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**39D/ AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour le budget Cinéma municipal Le Luxy, dans la limite de 2100 € pour les immobilisations corporelles.

(38 voix pour et 7 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**40/ FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à 0,287 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature (ancien taux : 0,285 €), et **DECIDE** en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter de 0,7 % (arrondi au % et à l'€ le plus proche) le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public) figurant dans le barème ci-annexé, hormis celles liées aux tournages de nuit et à la taille de l'équipe, dont le montant est plus fortement augmenté,
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films réalisés dans le cadre de projets d'écoles sur présentation d'attestation de la direction d'établissement et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce), du Conseil départemental du Val-de-Marne ou encore du Conseil régional d'Île-de-France,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de maintenir la facturation de tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « mise en œuvre technicien » ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière),
- de maintenir la facturation de l'instruction de la demande d'autorisation même en cas de désistement de la production (dès lors que l'instruction aura donné lieu à l'établissement d'une simulation financière, un forfait correspondant à 6 h de « mise en œuvre technicien » sera facturé à la production dûment informée au préalable).

(41 voix pour et 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**41/ FIXE** la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers sur les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz en fonction du linéaire des travaux réalisés sur les réseaux de transports et à hauteur des plafonds actualisés à la date de la délibération et **FIXE** la redevance pour occupation permanente du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz à hauteur des plafonds actualisés à la date de la délibération et **PRECISE** que les termes financiers de ces formules évolueront au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index au 1<sup>er</sup> janvier.

(unanimité)

**42/ DIT** que les factures des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2020 de la redevance spéciale pour les professionnels faisant appel à la collectivité pour la gestion de leurs déchets ménagers et assimilés seront annulées pour les factures inférieures ou égales à 298,56 € (coût de 1.100 litres d'ordures ménagères résiduelles) et **PRECISE** que les factures supérieures à ce montant seront réduites de 298,56 €.

(unanimité)

**43/ AUTORISE** le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acomptes de subvention au titre de 2021 dans la limite du quart du montant accordé en 2020, suivant le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention communale 2020</b>	<b>Avance de trésorerie basée sur 1/4 de la subvention communale 2020</b>
Association Culturelle du Théâtre Aleph	7 615 €	1 904 €
Bergers en scène	230 184 €	57 546 €
CASC	318 000 €	79 500 €
CREDAC	168 758 €	42 190 €
Jazz Ivry	4 608 €	1 152 €
Ne pas Plier	9 200 €	2 300 €
Secours Populaire Français	4 500 €	1 125 €
Union Locale CGT	11 400 €	2 850 €

Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	389 795 €	97 449 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 133 250 €	283 313 €
<b>Établissement public et/ou groupement d'intérêt public</b>		
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	749 659 €	187 415 €

(33 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT ; 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD et 5 ne prennent pas part au vote Mmes MEDEVILLE, BERNARD, OUDART et LERUCH, M. FAVIER)

**44/ APPROUVE** la demande d'une subvention d'investissement pour la réalisation du projet lauréat au Budget Participatif 2019 n°65 « Aménager Spinoza » et **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne, de la Région Ile-de-France et de tout autre financeur potentiel.

(unanimité)

**45/ PREND ACTE** de la Communication du rapport d'activité 2019 du SIFUREP  
(affaire non sujette à un vote)

**46/ PREND ACTE** de la Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du SIPPAREC.  
(affaire non sujette à un vote)

**47/ APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de trois mille sept cent un euros (3 701 €) à l'AMSCID afin de permettre le financement d'un poste d'animateur rural à Dianguirde pour l'année 2020.  
(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**48/ APPROUVE** la convention avec la commune d'Aldouyouk Alfoqa dans la vallée du Jourdain, **APPROUVE** la subvention au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine afin de pouvoir obtenir le Co-financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour le projet Santé-Prévention-Solidarité et **PRECISE** que le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association s'élève à 2 000 €.  
(41 voix pour et 4 voix contre : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**49/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché hors classe
- 2 emplois d'attaché principal
- 4 emplois d'attaché
- 2 emplois de rédacteur
- 19 emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 emplois d'adjoint administratif principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'adjoint administratif
- 5 emplois de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 emplois de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 emplois d'agent de maîtrise principal
- 11 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 9 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de sage-femme hors classe
- 1 emploi de psychologue hors classe à temps non complet
- 1 emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois d'auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 emplois d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois d'adjoint principal du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'opérateur principal des APS

- 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure
- 1 emploi d'ergothérapeute de classe supérieure
- 1 emploi d'ergothérapeute hors classe
- 1 emploi de manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure
- 1 emploi de manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe
- 1 emploi de psychomotricien de classe supérieure
- 1 emploi de psychomotricien hors classe

Et DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de directeur territorial
- 2 emplois d'attaché
- 2 emplois de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 19 emplois d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 4 emplois d'adjoint administratif
- 5 emplois de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 7 emplois de technicien
- 4 emplois d'agent de maîtrise
- 11 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 9 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'animateur
- 4 emplois d'adjoint d'animation
- 2 emplois de cadre de santé de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de sage-femme de classe normale
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps non complet
- 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure
- 1 emploi de psychomotricien de classe supérieure
- 1 emploi de manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure
- 1 emploi d'ergothérapeute de classe supérieure
- 1 emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 emplois d'agent social
- 2 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'opérateur qualifié des APS
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe

(38 voix pour, 7 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**50/** DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la création d'emplois non permanents répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 7,25 mois d'adjoint technique

Et DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 21 mois d'adjoint d'animation,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 24 mois d'adjoint technique,
- 4 mois d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 4 mois d'agent social,
- 4 mois de technicien,
- 8 mois de rédacteur,
- 4 mois d'attaché.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT et 4 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

**51/ DECIDE** la création d'un emploi spécifique de catégorie A (ingénieur), chef.fe de projet informatique au sein de la direction des systèmes d'information et PRECISE que cet agent bénéficiera d'une rémunération mensuelle calculée par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux revalorisée en fonction des augmentations de traitements de la fonction publique

(42 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**52/ APPROUVE** la convention portant adhésion de la Ville au service Conseil, Insertion, Maintien dans l'emploi (CIME) des personnes en situation de handicap du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne

(unanimité)

/ APPROUVE le vœu présenté par Nathalie LERUCH (Tiers Citoyen) au nom de la Majorité municipale « Ensemble pour Ivry » relatif à la situation au Sahara occidental.

(29 voix pour, 3 voix contre : Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN ; 5 abstentions : Mmes MACALOU, DUMABIN-DELAFOY, MM. RHOUMA, MRAIDI, BAMBA et 8 ne prennent pas part au vote : MM. GASSAMA, BADI, BERTOUT-OURABAH, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes CHOUAF, LE FRANC, OUABBAS)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 16 septembre au 30 novembre 2020.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 1H20

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU